

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 octobre 2011

Absents : Marie-Claude MASSACRIER (pouvoir donné à Michèle SAUVIGNET), Jean VERNAY (pouvoir donné à Louis BOUCHET), Henri DURAND (pouvoir donné à Louis BOUCHET).

M. le Maire donne lecture des délibérations du conseil précédent, nous informe des demandes de permis de construire et de déclarations de travaux, et aborde l'ordre du jour.

1 - Délibérations

Écritures d'ordre sans modification du budget

SIEL [syndicat intercommunal des énergies de la Loire] : données informatisées

Le CM prend une délibération pour renouveler la prestation particulière annuelle du SIEL pour le cadastre.

SIEL : Économie d'énergie – Modification lanternes éclairage public 2012

Le CM accepte la part communale de 5929 euros à verser au Siel pour permettre la modification du programme 2012 : le remplacement de 15 lanternes à faible consommation.

Les illuminations de NOËL compte tenu de leur coût seront réduites dans la traversée du Pavé.

SIEL : Économie d'énergie – Réduction de l'éclairage public

Devant l'augmentation significative de la facture d'électricité de l'éclairage public [+ 23 %] et compte tenu du Grenelle de l'environnement, le CM, après en avoir délibéré, décide que l'éclairage public sera éteint la nuit de 23h à 6h, sauf à proximité de la salle des fêtes les vendredi et samedi soir ainsi que la veille des jours fériés. Un arrêté municipal sera pris pour exécution. Cette mesure ne pourra entrer en vigueur qu'après apposition des panneaux d'information placés sur la RD8.

Changement des tarifs garderie au 1^{er} novembre 2011

Au terme de 2 mois d'observation, on constate une fréquentation modérée, mais utile de la garderie le matin à partir de 7 h 30 et le soir jusqu'à 18 h 15. Il est donc décidé à dater du 1er novembre 2011 :

De facturer 2 fois par an seulement, paiement à l'heure ou à la ½ heure [toute ½ h commencée sera due].

D'appliquer le tarif suivant dès le 1^{er} novembre : 1,80 € de l'heure (au lieu de 1,75 €) et 0,90 € la ½ h commencée (au lieu de 0,875 €). Une information sera adressée aux familles par le canal scolaire.

Changement des tarifs publics au 1^{er} janvier 2012

-- Garderie : pas de changement depuis le 1^{er} novembre (voir supra)

--Cantine : inchangé -- 2,80 € enfant -- 3,80 € adulte

--Location salle des fêtes (tarifs inchangés) : 200 € caution 400 € -- vin d'honneur 50 €

-- Assainissement :

Redevance : passe de 41 € à 42 €/an.

Consommations [tarif inchangé] : 1re tranche : 0,68€, 2e tranche 0,34€, 3e tranche 0,11€.

Droit d'accès au réseau : 1830 € pour les constructions neuves, 915 € pour les maisons rénovées.

-- Concession cimetière : 50 ans : 165 €, concession 30 ans : 140 € [tarifs inchangés]

-- Location garage : passe de 85 € à 90 € pour les grands garages et de 75 € à 80 € pour les petits garages, pour un trimestre.

Modification du cadastre

Le CM accepte deux rectifications du cadastre concernant les limites de la maison Béal en vente située près de l'église.

Cession de 51 m2 de terrain à "Roger CHAZAL" à la Brandisse

La vente vient d'être signée pour la somme de 2450 €.

2 – Urbanisme

Le local du Bizet va être loué en l'état, à l'entreprise Portailier pour la somme de 90 € par trimestre.

3 – Informations

Voirie départementale RD8

Une nouvelle traversée de la RD8, en 2 temps, a été réalisée par la DDT cet été. La signalisation au sol sera assurée par la commune.

Par un arrêté départemental, la vitesse sera limitée à 70 km/h dans la traversée après la mise en place des panneaux de limitation par la Direction de la Voirie Départementale.

Voirie communale Puy Granet

Les travaux doivent commencer début novembre. Semaine 45.

Taxe d'aménagement au 1^{er} mars 2012

Le taux de cette nouvelle taxe sera voté le 25 novembre au prochain CM après dernières informations recueillies au congrès des maires.

4 – AVAP et sites naturels

Ces 2 procédures sont toujours en attente de la situation juridique de l'architecte chargé de l'étude (Rayko Gourdon) pour le 1er cas, de la réception du rapport de la DIREN (Marie Grande) et de la relance pour la reprise par la Sous-Préfecture dans le 2ème cas.

5 – Économie locale

Débat sur projet en cours

Nous sollicitons Mme Chanavat [architecte-conseil du département] pour un éventuel projet immobilier.

6 – Questions diverses

-- Rémunération du commissaire enquêteur : 328 € (à vérifier)

-- Rappel au groupe animation pour la préparation de l'inauguration des travaux du COCA le 14 avril 2012

Prochain conseil municipal le 25 novembre à 20 heures.